

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Général

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASCO 58G** Approbation du contenu et des modalités d'attribution d'une convention d'occupation précaire d'un logement situé au collège Jules Verne (12e).

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L. 213-7 et L. 214-9 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'approuver le contenu et les modalités d'attribution d'une convention d'occupation précaire de logement situé au collège Jules Verne (12ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à approuver le contenu et les modalités d'attribution d'une convention d'occupation précaire de logement situé au collège Jules Verne (12ème), dont le texte est joint à la présente délibération, ainsi que ses modalités de réalisation :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	NOM ET QUALITE DE L'AGENT BENEFICIAIRE	CONSISTANCE DU LOGEMENT	DUREE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE	PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	AVIS DU SERVICE DES DOMAINES
COLLEGE-JULES VERNE 20 RUE DE LA BRECHE AUX LOUPS 75020 PARIS	M. PATRICE DEGUINES AGENT COMPTABLE DE L'ECOLE BOULLE	F4 - 100 M2 3EME ETAGE BATIMENT A	DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2011 AU 31 AOUT 2012	31 MARS 2011	NEANT